

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOUT 2021

Le trois du mois d'août deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, sous la présidence de M. Ludovic BOUTTET, Maire.

Date de la convocation : 20 juillet 2021

Etaient présents : Ludovic BOUTTET, Frédéric BRUSQ, Josiane ARMAND, Gilles SIMON, Vincent MARTINON, Yannick JUNET, Dominique JEOFFROY, Alexiane GUILLOT, Justine ROCHE, Christelle GALICHET.

Etait excusé : Sébastien GAY, donne pouvoir à Ludovic BOUTTET.

Secrétaire de séance : Josiane ARMAND.

Le compte-rendu de la séance du 8 juin est approuvé sans réserve.

### Tarif cantine rentrée 2021

Suite à l'augmentation du prix du prestataire Scolarest, le prix du repas cantine qui sera facturé aux familles à la rentrée 2021 sera de 3,75 €.

La garderie reste gratuite à partir de 7h30 le matin et le soir jusqu'à 18 h pour les élèves dont les parents ont une activité professionnelle ne leur permettant pas de récupérer leurs enfants à la sortie de l'école.

### Attribution de subventions

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 50 € au CFA Loire BTP de St Etienne dont un jeune de St Georges suit son apprentissage et ne donne pas suite aux demandes de la Croix Rouge et de l'Ehpad de Bussières.

### Achat terrain B 1532

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'achat du terrain cadastré B 1532 d'une contenance de 8326 m2 situé au Bourg derrière l'église.

Après avoir repris contact avec la propriétaire qui est toujours vendeuse. Un compromis de vente doit être signé prochainement.

Ce projet consiste à la création d'un lotissement mixte avec des maisons de transitions.

Cet achat est lié à la vente de l'appartement situé au 34 place de la Liberté. Dans le compromis de vente, une clause sera stipulée que cet achat de terrain ne se fera que si la vente de l'appartement est effective. Le Conseil Municipal charge Me Geyssant de l'office notarial de Balbigny pour établir le compromis de vente et l'acte de vente et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tous actes de compromis, vente et notamment de servitudes qui seraient la suite ou la conséquence des actes sus-visés.

### Questions diverses

- Josiane Armand présente les plans du géomètre de la division avec volume de la copropriété pour la mise en vente de l'appartement du 34 place de la Liberté.

En attendant que la vente soit effective, une convention sera établie entre la commune et les acquéreurs pour une entrée dans les lieux le vendredi 20 août 2021 avec remise des clés ce jour là pour leur permettre une installation en vue de la rentrée scolaire de septembre 2021 et ce avant la date de la vente prévue le 15 octobre 2021 au plus tard.

Cette installation est consentie avec la gratuité du loyer du 20 au 31 Août 2021, du mois de Septembre 2021 et du 1<sup>er</sup> au 15 octobre 2021.

Au-delà de cette date, soit à compter du 15 Octobre 2021, les acquéreurs seront redevables à la Mairie d'un loyer de 485 euros mensuels avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2021. En cas d'échec de la vente, les acquéreurs se retrouveront occupants sans droit, ni titre et devront soit quitter les lieux soit devenir locataires et un bail sera à ce moment-là établi.

Il existe actuellement une cuve de gaz qui dessert les deux appartements faisant partie de la copropriété. La commune s'engage à installer préalablement à la signature de l'acte une nouvelle cuve de gaz pour l'appartement du 23 Place de la Liberté. Le coût de cette installation s'élève à 542,84 € HT suivant le devis de PRIMAGAZ. La cuve de gaz actuelle sera neutralisée aux frais de l'acquéreur en échange de la gratuité du loyer faite jusqu'à la vente.

**M. le Maire fait le compte-rendu :**

- de la réunion du 8 juillet de l'**Association des Maires Ruraux de France**,  
- de la réunion du 8 juillet du **Syndicat de Villerest** : le syndicat cède à titre gratuit le terrain du Pêt de l'Ane à la Commune de Vézelin-sur-Loire. Le taux de 16,5 % sera appliqué pour la participation des collectivités adhérentes au syndicat pour 2021.

- **Voirie** : L'entreprise PONTILLE a pris du retard suite aux intempéries et les travaux devront commencer début septembre.

- **Ecole** : à la rentrée les prévisions d'effectifs sont de 115 élèves dans le RPI dont 50 à l'école à St Georges, 41 à St Jodard et 24 à Pinay. Il y aura 54 élèves de St Georges scolarisés sur le RPI, 26 de Pinay et 35 de St Jodard.

- **Pour le périscolaire des mercredis**, Familles Rurales a fait trois propositions pour le financement (compétence des communes). Au final chaque commune finance comme elle l'entend. Le conseil municipal ne revient pas sur la délibération prise pour fonctionner avec une subvention afin de maîtriser les coûts et non l'une des trois propositions de Familles Rurales.

- **Yannick Junet** fait le compte-rendu de la réunion au **Syndicat de la Bombarde** : Prix de l'eau : la part fixe passe de 87,64 € à 91,78 € et le m3 passe de 1,71 € à 1,73 €. Pour une consommation de 120 m3, le coût s'élève à 299,38 €, soit une augmentation moyenne de 0,53 %.

- **Fleurissement** : suite à la météo propice à la pousse de la végétation, les espaces verts nécessitent beaucoup plus d'entretien (tontes, désherbages). Baptiste Vial a été recruté en renfort pour le mois d'août et pour assurer le remplacement de l'agent communal pendant ses congés.

Les riverains qui aident en entretenant la voie publique devant chez eux sont vivement remerciés.

- **M. le Maire** suggère d'organiser sur la commune le prochain **Championnat de cyclisme Auvergne-Rhône-Alpes de la jeunesse** en juin 2022 avec la participation du Comité des Fêtes. La commission Sport est chargée des formalités. Une réunion sera fixée prochainement.

- **Bibliothèque** : **Alexiane Guillot** fait un compte-rendu suite aux nouvelles permanences mises en place. Peu de fréquentation à la bibliothèque. Les bénévoles s'essouffent et souhaitent modifier les permanences à la rentrée et ouvrir seulement 2 samedis sur 4. Le conseil souhaite vraiment conserver l'ouverture des 4 samedis et fait appel aux habitants pour rechercher des bénévoles supplémentaires pour assurer ces permanences pour que notre bibliothèque communale puisse perdurer. Un appel au bénévolat sera adressé à la population.

**Les dates des prochaines élections en 2022 :**

- Présidentielles : les 10 et 24 avril,

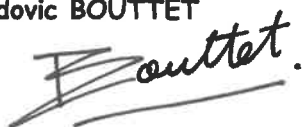
- Législatives : les 12 et 19 juin.

Le secrétariat de mairie sera fermé pour congés du **9 au 23 août 2021**.

Fin de la séance : 22 h 15

Prochaine séance : Jeudi 16 septembre à 20 h 00

Le Maire,  
Ludovic BOUTTET



La secrétaire,  
Josiane ARMAND

